Canadian Institute for International Peace and Security

JANUARY 1989

Factsheet 5

NUCLEAR WEAPON-FREE ZONES (NWFZs)

Introduction

A nuclear weapon-free zone (NWFZ) is commonly defined as a geographic area in which the manufacture, storage, deployment, testing or transit of nuclear weapons is banned. In addition to these conditions, some people argue that a NWFZ should also ban any systems which might make the use of nuclear weapons possible. This would include such things as bases for the use of bombers carrying nuclear weapons, radar sites for tracking possible targets and ground stations which receive data from intelligence collecting ('spy') satellites.

There are currently five NWFZs in the world which have been created by international agreement. The Antarctic Treaty of 1959 bans all military activity in the Antarctic. The 1967 Outer Space Treaty bans placing weapons of mass destruction (which includes nuclear weapons) in earth orbit, on the moon or other bodies in space, or anywhere in outer space. In 1967, the Treaty of Tlatelolco established the first NWFZ in a populated region of the earth: Latin America. The Sea-Bed Treaty of 1971 bans placing nuclear weapons on and in the sea-bed. Lastly, the Treaty of Rarotonga was concluded in 1985 and created a NWFZ in the South Pacific. In addition to existing nuclear weapon-free zones, others have been suggested for regions of the world such as Central Europe, Northern Europe, Africa and the Middle East.

Benefits of Nuclear Weapon-Free Zones

Those who support the idea of NWFZs argue that such zones would have a number of positive benefits. NWFZs can serve as a **symbol** of people's opposition to nuclear weapons. By declaring one's town, city, or province to be a NWFZ, the public sends a political message to its government. On the other hand, when a state declares itself nuclear weapon-free, it sends a message to other states in the world that it will not participate in the nuclear arms race.

A NWFZ has also been described as a **non-proliferation** measure. By banning the presence of nuclear weapons within a NWFZ, the proliferation or spread of nuclear weapons is slowed down. A NWFZ means that one or more region in the world is eliminated as an area in which nuclear weapons might be based.

One of the risks of nuclear weapons is a peacetime accident. In the case of Canada, some have pointed to the dangers of an accident on board a nuclear weapon-carrying ship in a Canadian harbour. A nuclear weapon-free zone which banned such ships from Canadian harbours would ensure **public safety**.

When a state joins a NWFZ, it aims to improve its **security** by reducing the possibility that it will be a direct target for a nuclear attack. In addition, any measure which eliminates or stops the spread of nuclear weapons improves security because it is the destructive power of these weapons that is the most serious threat to security.

In addition, it is sometimes argued that by declaring itself nuclear weapon-free, a state has an opportunity to pursue a national security policy **independent** of nuclear weapons states, and designed to satisfy its own interests and not the interests of others.

Lastly, the creation of NWFZs can lead other states to do the same. This may create a rippling effect and lead to general and complete **disarmament**.

Criticism of Nuclear Weapon-Free Zones

Not everyone agrees that nuclear weapon-free zones are a significant measure for creating international peace and security. Rather than create NWFZs to halt the proliferation of nuclear weapons, it is argued that a better way would be for all states to sign the Non-Proliferation Treaty (NPT) of 1968. This treaty bans the transfer of nuclear weapons from states which have them, to states which do not have them. In addition, states which do not have nuclear weapons promise not to build them. Since the Non-Proliferation Treaty is an international treaty which has been signed by most of the states in the world, getting all states to sign it is a more effective **non-proliferation** measure than establishing NWFZs.

To date, there has been no rippling effect of NWFZs leading to further

89-04127/

nuclear disarmament. In fact, the two treaties which created NWFZs in populated areas of the world have loopholes which call into question their effectiveness as **disarmament** measures. The Treaty of Tlatelolco allows for 'peaceful' nuclear explosions. Since one cannot scientifically tell the difference between a 'peaceful' and 'military' nuclear explosion, some consider this to be a serious weakness in the treaty. A further weakness in the treaty is that not all the states within the NWFZ have signed it, and some which have signed it have not allowed it to come into force. Chile, Brazil and Argentina are three such states; they have not allowed the treaty to become legally binding on them.

To be an effective disarmament measure, a NWFZ would also require extensive verification. Verification refers to measures which monitor whether or not parties to a treaty keep to its terms. Critics again point to the Treaty of Tlatelolco where some of the states which have signed the treaty have not accepted the verification measures contained in it. Under such conditions, these critics argue, a NWFZ is an ineffective and uncertain disarmament measure.

Supporters of the NWFZ generally agree that a NWFZ should ban the transit of nuclear weapons through the territory of the zone. The Treaty of Rarotonga which established a nuclear weapon-free zone in the South Pacific leaves this decision up to the individual states in the zone. For instance, New Zealand has banned from its harbours ships carrying nuclear weapons; Australia has not. Both states have signed the treaty. Furthermore, an outside state, France, continues to test nuclear devices at the Mururoa Atoll which is within the South Pacific NWFZ. France has refused to sign the relevant parts of the treaty which would commit it to stop such testing.

It is argued that the question of whether or not NWFZs create more **security** for states depends upon which region of the world they would be established. In areas where there are no nuclear weapons, and nuclear weapons are not likely to be introduced, such zones reinforce the already nuclear-free status of the area. They can eliminate states from direct involvement in the nuclear arms race and improve their security. The case is different, however, for states which already possess nuclear weapons or belong to an alliance which possesses nuclear weapons.

Nuclear weapons are said to deter — that is, to convince an opponent not to attack. Nuclear weapons keep the peace by convincing potential opponents that an attack would be too costly. This creates security. Critics of NWFZs think that to create a nuclear weapon-free zone in a area where nuclear weapons are now stationed would be a sign of weakness and would invite attack. For example, there have been proposals to create a NWFZ in Central Europe. Most members of the North Atlantic Treaty Organization (NATO) think that this would reduce the security of NATO members in Europe. They say that to remove nuclear weapons from Central Europe would leave NATO to face superior Soviet and Warsaw Pact non-nuclear forces and increase the likelihood of conflict.

Canada and Nuclear Weapon-Free Zones

In Canada, more than 180 communities have declared themselves to be nuclear weapon-free zones. This is a symbolic gesture as the government of Canada does not support declaring Canada a NWFZ. Canada does not possess nuclear weapons, but Canada is a member of NATO. Since some NATO members possess nuclear weapons for the purpose of deterring attack, and Canada depends on NATO for its defence, the government argues it would be inconsistent for Canada to declare itself a nuclear weapon-free zone.

Supporters of making Canada a nuclear weapon-free zone agree that Canada would have to make some important changes in its defence policy if it were to declare itself such a zone. They argue that by making itself a NWFZ, Canada would be taking a step towards preventing anyone from using Canadian territory to attack another state. This would be an effective way of improving Canadian security and could serve as an example for other states.

FURTHER READING

Department of External Affairs, "Canada's Position on Nuclear Weapon-Free Zones," *Disarmament Bulletin*, Summer-Autumn 1986, p. 12.

Department of External Affairs, "House of Commons Holds Debate on Arms-Free Zone concept on October 10, 1985," *Disarmament Bulletin*, Summer-Autumn 1986, pp. 13-14.

Ernie Regehr, Bill Robinson and Simon Rosenblum, "Making Canada a Nuclear Weapon-Free Zone," *Ploughshares Working Paper 87-1*, 1987.

Arlene Idol Broadhurst, "Nuclear Weapon-Free Zones: A Comparative Analysis of Theory and Practice," *Aurora Papers no. 5*, Canadian Centre for Arms Control and Disarmament, 1987.

Shannon Selin, "Canada as a Nuclear Weapon-Free Zone: a Critical Analysis," *Issue Brief no. 10*, Canadian Centre for Arms Control and Disarmament, 1988.

The factsheet series is intended to provide short synopses of current issues in arms control, disarmament, defence and conflict resolution, and to outline the historical context for contemporary events. The series is designed primarily for senior secondary students and teachers. Material may be reproduced provided CIIPS is cited as the source. For more copies of this factsheet or a list of other titles in the series, write to:

Canadian Institute for
International Peace
and Security
360 Albert, Suite 900
Ottawa, Ontario
K1R 7X7

Publié également en français.
ISBN-0662-16704-X

Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales

Fiche d'information

JANVIER 1989

5

LES ZONES DÉNUCLÉARISÉES

Introduction

Une zone dénucléarisée est communément définie comme étant une région géographique où la fabrication, l'entreposage, le déploiement, la mise à l'essai ou le transport d'armes nucléaires sont interdits. Certains préconisent en outre qu'il faudrait y défendre la présence de tout système susceptible de rendre possible l'emploi d'armes nucléaires, ce qui pourrait inclure les bases de bombardiers porteurs d'armes nucléaires, les radars de poursuite et les stations terrestres recevant des données de satellites-espions (collecte de renseignements).

Il existe actuellement dans le monde cinq zones dénucléarisées qui ont été créées en vertu d'accords internationaux. Le Traité de l'Antarctique (1959) interdit toute activité militaire dans ce continent. Le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique défend à quiconque de mettre en orbite autour de la Terre, sur la Lune, sur d'autres corps célestes ou ailleurs dans ledit espace des armes de destruction massive (ce qui inclut les armes nucléaires). En 1967, le Traité de Tlatelolco sanctionnait la création de la première zone dénucléarisée dans une région peuplée de la planète, à savoir l'Amérique latine. Le Traité de 1971 sur les fonds marins interdit de disposer des armes nucléaires au fond des mers. Enfin, le Traité de Rarotonga, conclu en 1985, fait du Pacifique Sud une zone dénucléarisée. D'aucuns ont par ailleurs proposé d'établir d'autres zones de ce genre dans diverses régions du monde, telles que l'Europe centrale, l'Europe du Nord, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Les avantages que présentent les zones dénucléarisées

Les partisans de la création de zones dénucléarisées soutiennent qu'elles présentent de nombreux avantages. Elles *symbolisent* l'opposition de la population aux armes nucléaires. En déclarant qu'une ville ou une province constitue une zone dénucléarisée, le public communique un message politique à son gouvernement. D'un autre côté, quand un État se définit comme étant une telle zone, il signifie aux autres pays du monde son refus de participer à la course aux armements.

La mise en place de zones dénucléarisées est aussi perçue comme une mesure de *non-prolifération*. En effet, en interdisant la présence d'armes atomiques dans une zone donnée, on y ralentit la multiplication de ces engins. Quiconque établit une zone dénucléarisée dans le monde en fait une région de plus où le déploiement d'armes nucléaires est défendu.

En temps de paix, la possibilité qu'un accident attribuable aux armes nucléaires se produise existe vraiment. Certains ont fait observer qu'au Canada, un accident de ce genre peut se produire à bord des navires qui transportent des engins nucléaires et qui mouillent dans les ports du pays. En créant une zone dénucléarisée, on interdirait la présence de tels navires dans les ports canadiens et l'on garantirait la *sécurité du public*.

Quand un pays décide de faire partie d'une zone dénucléarisée, il cherche à améliorer sa *sécurité* en réduisant les chances pour qu'il devienne la cible directe d'une attaque nucléaire. Par ailleurs, toute mesure qui élimine ou enraye la prolifération des armes nucléaires renforce la sécurité, car c'est la puissance destructrice de ces dernières qui représente la pire menace pour la sécurité.

Qui plus est, on fait parfois valoir qu'en se constituant en zone dénucléarisée, un État adopte une position qui lui permet de poursuivre, en matière de sécurité, une politique nationale *indépendante* de celle des puissances nucléaires et conçue pour favoriser ses intérêts propres et non ceux des autres.

En dernier lieu, en créant une zone dénucléarisée, un État ou un groupe d'États peut amener d'autres pays à faire de même. Ce processus peut se répéter et conduire au *désarmement* général et complet.

Les critiques concernant les zones dénucléarisées

Tous ne s'entendent pas pour dire que les zones dénucléarisées contribuent sensiblement à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Au lieu de constituer de telles zones pour arrêter la prolifération des armes nucléaires soutient-on, il vaudrait mieux convaincre tous les États de signer le Traité de 1968 sur la non-prolifération (NPT), lequel interdit aux pays possédant des armes nucléaires d'en fournir à d'autres n'en étant pas munis. De plus, les parties au Traité n'étant pas dotées de l'arme atomique ont promis de ne pas en fabriquer. Comme le Traité sur la non-prolifération est un instrument international que la plupart des pays du monde ont sanctionné, on renforcerait davantage le régime de *non-prolifération* en amenant tous les pays à le signer qu'en créant des zones dénucléarisées.

Jusqu'ici, l'établissement de zones dénucléarisées n'a pas engendré un mouvement vers un désarmement nucléaire plus poussé. En fait, les deux traités par lesquels de telles zones ont été créées dans des régions peuplées du monde comportent des lacunes qui autorisent la remise en question de leur efficacité en tant que mesures de *désarmement*. Le Traité de Tlatelolco permet des explosions nucléaires « à buts

pacifiques». Comme on ne peut scientifiquement faire la distinction entre une explosion nucléaire à «buts pacifiques» et une autre à caractère «militaire», certains estiment que c'est là une faille importante du Traité. Par ailleurs, tous les États de la zone dénucléarisée visée par ce dernier ne l'ont pas signé, et parmi ceux qui l'ont sanctionné, certains n'en ont pas autorisé l'entrée en vigueur. Citons ici l'Argentine, le Brésil et le Chili, trois pays n'ayant pas encore accepté le caractère obligatoire du Traité.

Afin de favoriser efficacement le désarmement, la création d'une zone dénucléarisée devrait s'accompagner d'un régime complet de vérification. Par cette dernière expression, on désigne les mesures permettant de s'assurer que les parties à un traité en respectent effectivement les dispositions. À cet égard aussi, les critiques évoquent le cas du Traité de Tlatelolco, dont certains signataires n'ont pas encore sanctionné les clauses sur la vérification qui y sont prévues. Dans de telles conditions, soutiennent les mêmes critiques, une zone dénucléarisée représente une mesure inefficace et douteuse de désarmement.

Les partisans de la création de zones dénucléarisées conviennent qu'il faudrait y interdire le passage d'armes nucléaires. Or, en vertu du Traité de Rarotonga, qui fait du Pacifique Sud une zone exempte d'engins atomiques, chaque pays de ladite zone est libre de prendre sa propre décision à cet égard. Par exemple, la Nouvelle-Zélande a interdit à tout navire portant des armes nucléaires de s'arrêter dans ses ports, ce que l'Australie n'a pas fait, même si les deux pays ont signé le Traité. Qui plus est, la France, pays n'appartenant pas à la zone, continue de mettre des engins nucléaires à l'essai dans l'atoll de Mururoa, qui est situé dans le Pacifique Sud. La France a refusé de signer les clauses du Traité qui l'obligeraient à mettre un terme à ses essais.

D'aucuns soutiennent que la question de savoir si l'existence de zones dénucléarisées accroît la *sécurité* des pays dépend de la région du monde où elles sont établies. Là où il n'y a aucune arme nucléaire et où il est peu probable qu'il y en ait jamais, on confirme le statut de la région en faisant une zone exempte d'armes nucléaires. Les États visés s'excluent dès lors de la course aux armes nucléaires, ce qui augmente leur sécurité par le fait même. La perspective est bien sûr différente dans le cas des pays qui sont déjà munis d'armes nucléaires ou qui appartiennent à une alliance dotée de tels engins.

Les armes nucléaires sont censées être des instruments de dissuasion, c'est-à-dire que leur existence doit convaincre un adversaire éventuel de ne pas attaquer. Elles préservent la paix en persuadant ledit adversaire que, s'il déclenchait une attaque, il subirait des conséquences trop lourdes. C'est ce qui crée la sécurité. Selon les détracteurs des zones dénucléarisées, en établir une dans une région où des armes nucléaires sont déjà déployées serait un signe de faiblesse qui inviterait un adversaire potentiel à attaquer. Par exemple, on a proposé de faire de l'Europe centrale une zone dénucléarisée. La plupart des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) croient que pareille mesure réduirait la sécurité des pays européens de cette alliance. Selon eux, si l'on dénucléarisait l'Europe centrale, les forces classiques de l'OTAN seraient en infériorité numérique par rapport à celles de l'URSS et du Pacte de Varsovie, ce qui accroîtrait les risques de conflit.

Le Canada et les zones dénucléarisées

Au Canada, plus de 180 collectivités se sont déclarées zones exemptes d'armes nucléaires. C'est là un geste symbolique, car le gouvernement de notre pays n'est pas d'accord pour faire du Canada une zone dénucléarisée. Le Canada ne possède pas d'engins nucléaires, mais il fait partie de l'OTAN. Comme certains membres de l'Alliance sont munis d'armes atomiques aux fins de la dissuasion et que notre pays dépend de l'OTAN pour assurer sa défense, le gouvernement fait valoir que le Canada manquerait de logique en se déclarant zone dénucléarisée.

Ceux et celles qui voudraient constituer notre pays en zone exempte d'armes nucléaires conviennent qu'Ottawa devrait apporter d'importants changements à sa politique de défense pour ce faire. Ils soutiennent qu'en adoptant le statut de zone dénucléarisée, le Canada dresserait un obstacle de plus afin d'empêcher quiconque de se servir de son territoire pour attaquer un autre pays. Pareille démarche contribuerait efficacement au renforcement de la sécurité nationale et servirait d'exemple aux autres pays.

LECTURES RECOMMANDÉES

Arlene Idol Broadhurst, «Nuclear Weapon-Free Zones: A Comparative Analysis of Theory and Practice», *Aurora Papers no. 5*, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, 1987.

Ministère des Affaires extérieures, «Le Canada, zone dénucléarisée», *Le Bulletin du désarmement*, été-automne 1986, pp. 13-14.

Ministère des Affaires extérieures, «Position du Canada concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires», *Le Bulletin du désarmement*, été-automne 1986, p. 12.

Ernie Regehr, Bill Robinson et Simon Rosenblum, «Making Canada a Nuclear Weapon-Free Zone», *Ploughshares Working Paper 87-1*, 1987.

Shannon Selin, «Canada as a Nuclear Weapon-Free Zone: a Critical Analysis», *Issue Brief no. 10*, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, 1988.

Les fiches d'information ont pour objet de présenter un précis sur les questions d'actualité intéressant la limitation des armements, le désarmement, la défense et la solution des conflits, ou encore de présenter le contexte historique d'événements contemporains. Les fiches d'information sont principalement destinées aux étudiant(e)s et au personnel enseignant des dernières années du cours secondaire. Il est permis de reproduire les fiches d'information pourvu que l'ICPSI soit cité comme en étant la source. Pour obtenir d'autres exemplaires des fiches ou une liste des sujets traités dans la série, prière d'écrire à:

Institut canadien pour la
paix et la sécurité
internationales

360, rue Albert, bureau 900
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Also available in English
ISBN 0-662-95291-X